

CANDIDATURE en ARTS - ETUDES **(Danse, Musique, Théâtre)**

La section Arts - Etudes prépare les élèves au **baccalauréat général et technologique** et accueille des élèves désireux de suivre une **scolarité normale** tout en suivant un **enseignement artistique** (musique, danse ou théâtre) de haut niveau au **Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)** de Rennes.

A noter : le choix des trois spécialités suivies en première générale s'effectue en fin de seconde.

FORMALITE DE CANDIDATURE

↳ **Pour tous les candidats** (entrée en seconde et première)

- **Remplir le formulaire de candidature en ligne du 06 février au 11 mars 2023** sur le site du Conservatoire www.conservatoire-rennes.fr

Tous les candidats recevront une convocation individuelle à une audition d'entrée

- Candidat en danse : les 07 et 08 avril 2023
- Candidat en musique : les 07 et 08 avril 2023
- Candidat en théâtre : le 08 avril 2023

À l'issue des auditions d'entrée, les candidats non admissibles en sont informés par courrier du Conservatoire

ADMISSION

Le **dossier scolaire des candidats admissibles** sur le plan artistique sera **examiné par une commission mixte** (Lycée Bréquigny-CRR) **le 04 mai 2023**.

À l'issue de cette commission mixte **le lycée communique les résultats aux candidats** par voie postale **avant la fin du mois de mai**.

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU LYCEE BREQUIGNY DES ELEVES ADMIS EN ARTS-ETUDES

↳ **Pour les candidats entrant en seconde**

- La procédure d'affectation étant informatisée il n'y a **pas de demande de dérogation à formuler**. La famille saisira ses vœux dans un logiciel d'affectation (SLA) courant mai, en précisant « Seconde Arts-Etudes » (*l'établissement d'origine doit vous guider et vous accompagner dans la saisie*).
- **Déposer** au lycée Bréquigny **fin juin ou début juillet**, selon le calendrier défini par le lycée, **le dossier « d'inscription finale »** que vous aurez reçu par voie postale.

↳ **Pour les candidats entrant en première n'étant pas déjà scolarisé au lycée Bréquigny**

- **Retirer** auprès de l'établissement actuel du candidat le **dossier départemental d'Ille et Vilaine d'Affectation en Première⁽¹⁾** pour changer de lycée et l'adresser au lycée Bréquigny **avant mi-juin 2023** (*procédure à vérifier auprès de votre établissement d'origine et sur le lien <http://www.lycee-brequigny.fr/inscriptions>*).
- **Déposer** au lycée Bréquigny fin juin ou début juillet, selon le calendrier défini par le lycée, **le dossier « d'inscription finale »** que vous aurez reçu par voie postale.

⁽¹⁾Dossier téléchargeable sur le site de la direction départementale de l'éducation nationale dont dépend l'établissement souhaité.
[Accès pour DSDEN d'Ille et Vilaine : Orientation, Affectation-Admission](#)